

## RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-OUEST

J'ai le plaisir, à titre de Maire, de présenter le rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal-Ouest.

Ce rapport se veut un compte rendu de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016, une appréciation de l'exercice financier en cours et un sommaire des orientations de la municipalité pour les années futures.

### 1. LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS

#### a) Les activités de fonctionnement

L'exercice financier 2016 de la Ville de Montréal-Ouest s'est terminé avec un surplus de 449 380\$. Le surplus provient en grande partie de revenus additionnels non prévus.

#### b) Les activités d'investissement

Les dépenses d'investissements réalisées au cours de l'exercice financier 2016 se chiffrent à 1 294 770\$.

Il faut souligner un investissement de 809 230\$ pour les projets sur la rue Strathearn. Suite aux discussions avec les représentants du gouvernement, une subvention de 578 991\$ provenant du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) se rattache à ce projet. Cette aide financière vient couvrir environ 60% des coûts finaux.

Durant l'année 2016, la Ville a aussi investi dans l'achat des équipements de parc au montant de 129 724\$, équipement de bureau et systèmes de sécurité 149 911\$, l'entretien de ses édifices pour 114 933\$, l'achat d'outillage et d'équipement au montant de 48 458\$ ainsi que pour l'achat de véhicules à hauteur de 42 515\$. Le tout a été payé sans règlement d'emprunt et aucune dette additionnelle ne résulte de ses dépenses.

Au cours de l'année 2017, et tout en respectant la volonté de la population, la Ville de Montréal-Ouest a continué d'investir dans ses infrastructures sur les rues Ballantyne Nord et Brock Nord (entre Curzon et Sherbrooke). Cet investissement est possible grâce à l'aide financière gouvernementale octroyée à la Ville provenant Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) à hauteur de 1 442 700\$. Cette aide financière vient couvrir environ 50% des coûts de 2017.

### 2. LE RAPPORT 2016 DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2016 a été déposé sans élément de réserve et considère que la gestion des finances municipales respecte les pratiques reconnues.

### 3. LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En vertu de la *Loi sur les traitements des élus municipaux*, le maire d'une municipalité doit inclure dans son rapport annuel une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

	<u>MAIRE</u>	<u>CONSEILLERS</u>
1° rémunération de base	23 899 \$	9 561\$
2° allocation de dépenses	11 949 \$	4 781\$

**4. LE DERNIER PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Les principaux investissements ont été effectués pour des travaux d'infrastructure (égout, aqueduc, pavage, etc.) sur la rue Strathearn.

**5. LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE EN COURS**

Quant aux résultats nets, nous prévoyons, à moins d'imprévus importants, terminer le présent exercice financier avec un léger surplus. Nous continuons à suivre attentivement nos opérations et à exercer un contrôle très rigoureux sur les dépenses projetées.

**6. LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018 – 2019 – 2020.**

Les priorités sont établies suivant les subventions et différentes aides financières disponibles. L'objectif reste toujours le même soit de partager les coûts avec les autorités gouvernementales pour chaque projet important.

En Mars 2017 le gouvernement provincial s'est engagé à nous fournir une aide financière afin de subventionner des travaux d'infrastructure (pavage, aqueduc, égout, etc.) pour la rue Percival (entre Nelson vers le nord aux rails CP). Les travaux vont commencer en 2018.

Pour l'année 2019, et suivant les demandes de la population et des discussions avec le gouvernement, j'espère être en mesure de pouvoir continuer à investir dans les infrastructures.

Enfin, je vous rappelle que le programme triennal d'immobilisations est un outil de planification à partir d'orientations générales et que la décision d'investir ou non dans un projet donné est conditionnelle à la capacité de payer de la Ville et à l'obtention de subventions.

Montréal-Ouest, le 2 octobre 2017

**Beny Masella, maire**